

Cent soixante-quinzième session

175 EX/10
PARIS, le 11 août 2006
Original anglais

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**CONVOCACTION DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE L'ÉDUCATION DES ADULTES (CONFINTEA VI) EN 2009**

RÉSUMÉ

Par sa résolution 33 C/5, la Conférence générale a invité le Directeur général à procéder aux préparatifs nécessaires en vue d'organiser la sixième Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) en 2009 et à inclure des dispositions pour cette conférence dans le Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5).

Le présent document fournit des renseignements d'ordre général sur la contribution de l'apprentissage des adultes aux grands programmes prioritaires de l'UNESCO et sur la réalisation des OMD ainsi que des objectifs de l'EPT, de la DEDD et de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Il invite le Directeur général à prendre les mesures nécessaires en vue de la convocation de la sixième Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) en 2009. Il appelle également les États membres, les organisations de la société civile, les partenaires du système des Nations Unies et le secteur privé à préparer cette conférence importante et à y contribuer.

Décision proposée : paragraphe 8.

1. À sa 33^e session, la Conférence générale a réaffirmé l'importance stratégique de l'éducation des adultes pour l'Organisation et par sa résolution 33 C/5 elle a invité le Directeur général à procéder aux préparatifs nécessaires en vue d'organiser la sixième Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) en 2009, ainsi qu'à inclure des dispositions pour cette conférence dans le Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5).

2. Conformément à la résolution susmentionnée et compte tenu de la large consultation à tous les niveaux géographiques ainsi que des travaux thématiques préparatoires requis pour garantir son succès, une décision du Conseil exécutif et un temps raisonnable de préparation permettraient à la conférence d'être un catalyseur du changement et de marquer un tournant décisif dans les programmes et activités de l'Organisation et pour la communauté internationale dans le domaine de l'alphabétisation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie.

3. La Conférence internationale de l'éducation des adultes de l'UNESCO se tient tous les 12 ans. La première qui s'est déroulée à Elsinore, remonte à 1949. Les suivantes se sont tenues à Montréal, en 1960, à Tokyo, en 1972, et à Paris en 1985. La cinquième Conférence internationale organisée à Hambourg en 1997 a marqué un tournant dans la conception de l'apprentissage des adultes. La sixième Conférence internationale donnera l'élan nécessaire pour rechercher les moyens de s'attaquer à certains des problèmes et défis les plus importants auxquels l'humanité est confrontée.

4. L'alphabétisation des adultes, l'éducation de base et l'éducation permanente des adultes ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie sont des outils essentiels pour relever les défis mondiaux dans divers domaines comme la démocratie, la paix et les droits de l'homme, la préservation de la diversité, l'éducation pour tous, l'apprentissage dans la perspective de la durabilité, le VIH/SIDA, la résolution des conflits et le développement des ressources humaines. La tenue de CONFINTEA VI offrira à la communauté de l'éducation des adultes une occasion importante de se mobiliser et d'agir puissamment dans plusieurs domaines d'importance majeure aux plans national et international. De plus, l'apprentissage des adultes est d'une importance capitale pour les principales priorités de programmes de l'UNESCO et la réalisation des OMD ainsi que des objectifs de l'EPT, de la DEDD et de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.

5. CONFINTEA VI (2009) offre une occasion unique d'évaluer les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et de promouvoir et réaffirmer l'appui aux objectifs de l'éducation pour tous relatifs à l'alphabétisation et à l'acquisition des compétences de la vie courante par les jeunes et les adultes (objectifs 3 et 4 de Dakar). Elle renforcera l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), l'Initiative mondiale sur le VIH/SIDA et l'éducation (EDUSIDA) et l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA).

6. Cette conférence permettra également de renforcer la base de connaissances, les capacités et les compétences de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV) en tant que bras armé de l'UNESCO et centre d'excellence dans les domaines de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle, de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie.

7. La Conférence internationale de l'éducation des adultes de l'UNESCO (CONFINTEA) est une plate-forme importante au niveau international pour mener un dialogue politique et renouveler l'engagement en faveur de l'éducation des adultes. C'est aussi l'une des tribunes les plus influentes animées par l'UNESCO, à laquelle des ONG, OSC, organismes du système des Nations Unies, organisations régionales, syndicats et secteur privé participent largement.

Projet de décision proposé

8. À la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 175 EX/10,

2. Rappelant la résolution 33 C/5,
3. Réaffirmant l'importance stratégique de l'éducation des adultes et le rôle de chef de file de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV) dans les domaines de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle, de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie,
4. Conscient de l'importance d'une planification précoce, par l'UNESCO et ses États membres, pour le succès de CONFINTEA VI,
5. Notant que l'alphabétisation des adultes, l'éducation de base et l'apprentissage tout au long de la vie sont des outils essentiels pour relever les défis avec lesquels la communauté des nations est aux prises à l'échelle mondiale, à savoir l'EPT, les OMD, la DEDD et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation,
6. Appelle les États membres, les organisations de la société civile, les partenaires des Nations Unies et le secteur privé à préparer cette conférence importante et à y contribuer ;
7. Invite le Directeur général à faire le nécessaire en vue de la convocation de la sixième Conférence internationale de l'éducation des adultes en 2009 dans le cadre du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5), et du choix du lieu où elle se tiendra, tout en recherchant des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour financer cette réunion.